PRÉAVIS No 02/2026

du Comité de direction

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Contenus rédactionnels du Rapport de gestion 2025

1er avril 2026

2025 RAPPORT DE GESTION



Police NyonRégion

IMPRESSUM

Éditeur
Police Nyon Région
Route de Divonne 68
1260 Nyon
www.police-nyon-region.ch
Tél. 022 799 17 17

Édition et conception graphique
Secrétariat général PNR

Photos
PNR
Delphine Schacher

Impression
L'imprimerie, Nyon

Tirage
130 exemplaires

© PNR, avril 2026

RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNÉE 2025

Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-président,
Mesdames les Conseillères intercommunales,
Messieurs les Conseillers intercommunaux,

Conformément à l'article 125b de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 92 du Règlement du Conseil intercommunal du 10 juin 2016, le Comité de direction (CoDir) a l'honneur de vous soumettre, ci-après, son rapport de gestion pour l'année 2025.

À l'instar du rapport de gestion de l'année passée, il présente des statistiques afférentes aux interventions et activités de l'Association de communes « Police de la région de Nyon » sur le territoire de chacune des trois communes membres. Quant aux conclusions destinées à l'approbation formelle de la gestion 2025, elles figurent en dernière page du présent rapport.



ÉDITORIAL DU COMITÉ DE DIRECTION

PRÉVENTION, PROXIMITÉ ET ATTRACTIVITÉ : DES PRIORITÉS AU SERVICE DE NOTRE POPULATION

Police Nyon Région (PNR) poursuit avec détermination sa mission centrale consistant à assurer la sécurité, la tranquillité et la qualité de vie des habitantes et habitants de nos communes membres et partenaires. Au quotidien, nos collaboratrices et collaborateurs s'engagent avec professionnalisme et sens du service public, en étroite collaboration avec les Autorités communales, les partenaires cantonaux et régionaux, ainsi que la population. L'année 2025 s'inscrit dans cette continuité, marquée par une présence active sur le terrain, un renforcement de nos actions de prévention et une attention particulière portée à l'attractivité et à la pérennité de notre corps de police.

La prévention constitue l'un des piliers fondamentaux de notre action. Convaincus que la sécurité repose autant sur l'anticipation que sur l'intervention, nous avons poursuivi et développé de nombreuses opérations de sensibilisation destinées à différents publics. Sur les routes, nos équipes ont mené des actions ciblées visant à rappeler les règles essentielles de sécurité et à prévenir les comportements à risque. Dans les écoles, des interventions adaptées ont permis de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux de la sécurité routière et du vivre-ensemble. Les seniors ont également bénéficié d'actions spécifiques, notamment pour les informer des risques liés aux escroqueries et à la cybercriminalité.

Durant la période estivale, notre présence a été renforcée dans les lieux de loisirs et de rassemblement, notamment aux abords des piscines et des plages et lors de manifestations publiques, contribuant ainsi à prévenir les incivilités et à garantir un environnement sûr pour toutes et tous. Notre bus dédié à la prévention a joué un rôle central dans ces démarches, offrant un point de contact accessible et visible pour la population. Cet outil précieux permet de favoriser le dialogue, de répondre aux préoccupations des citoyennes et citoyens et de renforcer le lien de confiance indispensable entre la police et la population.

Parallèlement à ces actions de proximité, PNR a poursuivi sa contribution à l'effort sécuritaire à l'échelle cantonale. Nos collaboratrices et collaborateurs ont été engagés en appui d'opérations de prévention et de maintien de l'ordre, démontrant notre capacité à coopérer de manière efficace avec les autres corps de police. Cette solidarité opérationnelle est essentielle pour faire face aux défis sécuritaires, qui dépassent souvent le cadre strict de nos territoires communaux.

L'année 2025 a également marqué la première année complète de réalisation de tâches de police dites du 5e processus, telles que les contrôles de police du commerce et le contrôle du stationnement, au profit de la Commune de Crassier. Cette collaboration, mise en œuvre dans le cadre d'un contrat de prestations, a pleinement répondu aux attentes des Autorités concernées. Elle illustre la pertinence de notre organisation et notre capacité à proposer des solutions adaptées aux besoins des communes partenaires. Les retours positifs reçus témoignent de la qualité du travail accompli par nos équipes et suscitent par ailleurs l'intérêt d'autres communes pour ce type de collaboration.

Conscients que la qualité de nos prestations repose avant tout sur l'engagement de notre personnel, nous avons poursuivi nos efforts afin de renforcer l'attractivité de notre police. Dans un contexte marqué par une concurrence accrue entre les corps de police en matière de recrutement, des soirées d'information ont été organisées à l'intention des personnes intéressées par la profession de policier. Ces rencontres permettent de présenter concrètement les exigences, les valeurs et les perspectives offertes par notre métier, tout en favorisant des vocations indispensables au renouvellement de nos effectifs.

ÉDITORIAL DU COMITÉ DE DIRECTION

Notre présence sur les réseaux sociaux s'inscrit dans cette même volonté de renforcer notre visibilité et de maintenir un lien direct avec la population. Ces outils modernes de communication contribuent à informer efficacement les citoyennes et citoyens, à valoriser les activités de notre corps de police et à le promouvoir auprès de futures collaboratrices et futurs collaborateurs.

En parallèle, plusieurs projets structurants ont été initiés ou poursuivis afin de préparer l'avenir et d'adapter notre organisation aux évolutions de notre environnement. Le projet de renouvellement de notre site internet, lancé en 2025, aboutira au cours du premier semestre 2026. Ce nouvel outil permettra d'améliorer l'accessibilité des informations et des prestations pour la population, tout en posant les bases du développement de futurs guichets virtuels et de la numérisation progressive de certains processus administratifs. Cette évolution s'inscrit dans notre volonté de proposer des services publics modernes, efficaces et adaptés aux attentes des citoyennes et citoyens.

Sur le plan interne, des travaux importants ont été menés afin de fiabiliser nos processus de pilotage, tant sur le plan budgétaire que dans la gestion de nos effectifs. Ces démarches contribuent à renforcer la transparence et la maîtrise de notre fonctionnement, tout en préparant la mise en œuvre des nouvelles normes comptables MCH2. Elles constituent une étape essentielle pour garantir une gestion rigoureuse et durable de notre corps de police.

Le bien-être et les conditions de travail de notre personnel demeurent une priorité constante. Un groupe de travail dédié a ainsi formulé des propositions visant à améliorer les conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs âgés de plus de 50 ans, permettant de mieux prendre en compte les spécificités des différentes étapes de la carrière policière. Par ailleurs, l'acquisition de nouveaux équipements en matière d'armement et de protection individuelle contribue à garantir la sécurité de nos agentes et agents dans l'accomplissement de leurs missions. Enfin, un projet de révision du Statut du personnel est actuellement en cours, mené en étroite collaboration avec la commission du personnel, afin d'adapter notre cadre réglementaire aux réalités actuelles et futures de notre organisation.

Ces réalisations et ces projets témoignent de la volonté constante du CoDir d'assurer le développement harmonieux et durable de PNR, au service de la population et des communes partenaires.

Le CoDir tient à exprimer sa profonde reconnaissance à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement, leur professionnalisme et leur sens du devoir. Il adresse également ses sincères remerciements aux Autorités communales, aux partenaires institutionnels et cantonaux, ainsi qu'à la population, pour la confiance accordée et la qualité de la collaboration. Ensemble, nous continuerons à œuvrer avec détermination pour garantir la sécurité et la qualité de vie sur notre territoire.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces lignes et vous souhaitons une agréable lecture du rapport de gestion 2025.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION



La Présidente
R. Faraut



La Secrétaire générale
S. Vouillamoz

GLOSSAIRE

AO	Amende d'ordre
ASP	Assistant·e de sécurité publique
CCS	Conseil cantonal de sécurité
CdP	Centre de Polices
CCPV	Conférence des Commandants de Polices communales vaudoises
CDPV	Conférence des Directeur·trice·s des Polices communales vaudoises
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
CoDir	Comité de direction
CSU	Centre de secours et d'urgence de Nyon
DO	Direction opérationnelle
EPOC	Police du Chablais vaudois
ETP	Équivalent temps plein
ISP	Institut suisse de police
JOM	Journée "Osez tous les métiers"
LADB	Loi sur les auberges et les débits de boissons
LEI	Loi sur les étrangers et l'intégration
LOPV	Loi sur l'organisation policière vaudoise
OPV	Organisation policière vaudoise
POL	Police de l'Ouest lausannois
PCV	Police cantonale vaudoise
PeF	Policier·ère en formation
PNR	Police Nyon Région
PS	Police Secours
PST	Premier Secours Tactique
RGP	Règlement général de police
RIGP	Règlement intercommunal général de police
RH	Ressources humaines
SDIS	Service de Défense contre l'Incendie et de Secours
SMUR	Structure mobile d'urgence et de réanimation
SOPV	Société des Officiers des Polices communales vaudoises
TPO	Police des transports
TruCAM®	Pistolet-radar à longue portée
UPP	Unité prévention et proximité

SOMMAIRE

02 - 03 **Éditorial du Comité de Direction**

04 **Glossaire**

06 **Effectifs de Police Nyon Région et organigramme structurel**

07 - 09 **Activités institutionnelles**

Comité de Direction
Décisions du Comité de Direction
Conseil intercommunal
Décisions du Conseil intercommunal

10 - 16 **Activités opérationnelles**

Les correspondant·e·s de nuit (CN)
Premier secours - Un dispositif interne au service de la sécurité
Mesures de prévention et intervention ciblées
Contribution de PNR aux missions cantonales et au développement des effectifs

17 - 23 **Activités administratives**

Commune de Crassier : bilan d'une première année de collaboration
Externalisation de l'impression et des envois de masse
Soirées d'informations sur le métier de policier·ère
Police du commerce
Intendance et matériel
Ressources humaines
Groupe de travail 50+ : anticiper, adapter et valoriser les parcours dans la durée

25 - 33 **Données chiffrées**

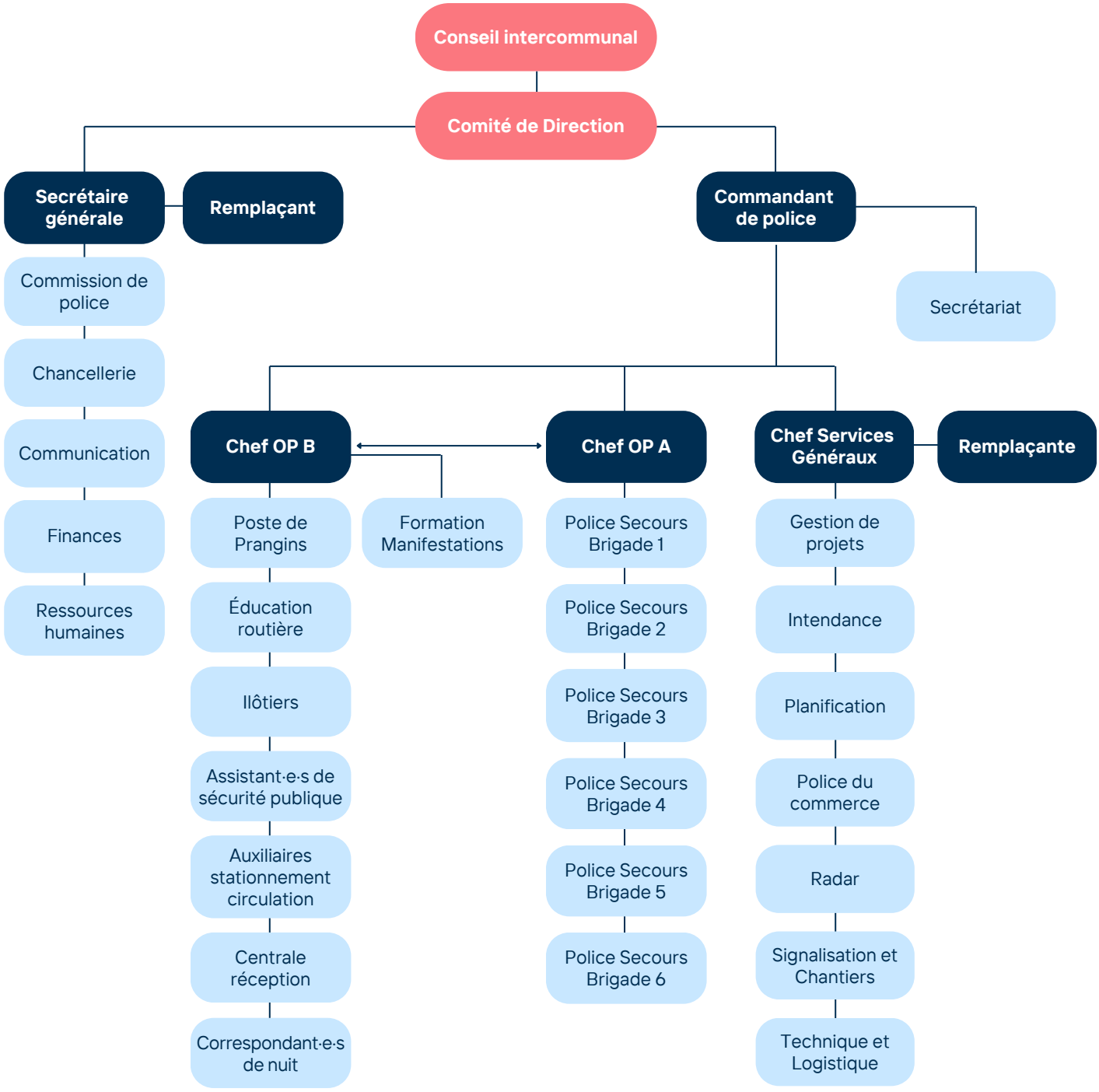
Interventions par commune en 2025
Tendances sur trois ans (2023 - 2025)
Radar
Unité prévention et proximité
Naturalisations
Chancellerie
Commission de police
Divers

34 **Conclusions**

EFFECTIFS DE POLICE NYON RÉGION ET ORGANIGRAMME STRUCTUREL

Au 31 décembre 2025, l'effectif PNR était de 92 collaboratrices et collaborateurs comprenant 66 policières et policiers (dont quatre officiers, 57 policières et policiers, 3 policières et policiers en formation (PeF), et 3 aspirantes et aspirants), neuf assistantes et assistants de sécurité public et 17 personnels civils.

La conduite organisationnelle et opérationnelle de la PNR est assurée par une direction bicéphale, à savoir la Secrétaire générale et le Commandant de police, lesquels se répartissent les tâches institutionnelles et opérationnelles selon l'organigramme ci-dessous.



ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

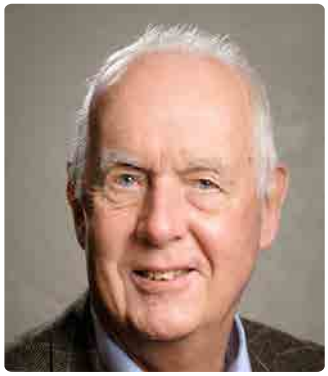
COMITÉ DE DIRECTION

Le CoDir constitue l'organe exécutif de l'Association et est fondé sur les articles 19 et suivants des Statuts de l'Association de communes « Police de la région de Nyon ». Composé de la conseillère et des conseillers municipaux en charge de la sécurité publique dans chacune des trois communes membres, il exerce toutes les tâches qui ne sont pas attribuées à un autre organe de l'Association.

Le CoDir a été désigné par le Conseil intercommunal et a pris ses fonctions le 1er juillet 2021, pour la législature actuelle (2021-2026).



Roxane Faraut
Nyon
Présidente



Robert Middleton
Crans
Vice-président



Igor Diakoff
Prangins
Membre

DÉCISIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Durant l'année, le CoDir a formellement pris 60 décisions et a représenté PNR au sein de comités ou dans le cadre de nombreuses rencontres avec les partenaires, régionaux ou cantonaux, des domaines de la sécurité et du secours. Sa Présidente est également membre du Comité de la Conférence des directeurs des Polices communales vaudoises (CDPV), lequel se réunit régulièrement pour traiter des questions posées par la police coordonnée vaudoise.

En 2025, outre les préavis de bouclement des comptes et de validation du rapport de gestion 2025, ainsi que le préavis du budget 2026, un crédit complémentaire a été sollicité par le CoDir au Conseil intercommunal. Cet objet concernait le renouvellement de six véhicules de service (automobiles et deux-roues) prévu au plan de renouvellement du parc des véhicules de PNR.

ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal constitue l'organe délibérant et est fondé sur les articles 10 et suivants des Statuts de la PNR. Composé de déléguées et délégués de chacun des conseils communaux des trois communes membres de l'Association, il compte 22 membres au 31 décembre 2025.



Jacques Auberson
Prangins
Président

Membres du Conseil intercommunal

1.	AUBERSON Jacques	Prangins	Président
2.	GAUTHIER-JACQUES Yves	Nyon	Vice-président
3.	ALBERTI Marina	Nyon	Commission de gestion
4.	BÖHLER Patrick	Crans	Commission des équipements
5.	BOSSERT Henri	Crans	
6.	DE BOURBON PARME Louis	Prangins	Commission de gestion
7.	DUPUIS Alexandre	Nyon	
8.	DUSZEWSKA Jolanta	Prangins	Commission des équipements
9.	FEDERAU Alexander	Nyon	
10.	PÉGADA Jean-Emmanuel	Prangins	Scrutateur
11.	PIEREN Taïna*	Nyon	
12.	PITTET Marc	Prangins	
13.	POMMAZ Quentin	Crans	Commission de gestion
14.	RAMSEIER André	Crans	
15.	ROLIM GONÇALVES Mario	Nyon	
16.	SAUERLAENDER Michael	Nyon	
17.	SEGUY Alexia	Nyon	
18.	SOLDINI Sacha	Nyon	
19.	ULDRY Doris	Nyon	
20.	VUADENS Sacha	Nyon	
21.	VUAGNIAUX Christine	Nyon	
22.	VUILLE Jean-Pierre	Nyon	Commission des équipements

*Désignée fin 2025, sera assermentée en 2026

Secrétaire et secrétaire suppléant
sans droit de vote

BOURQUI Raphaël	Secrétaire
SÜESS Gothard	Secrétaire suppléant

ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

DÉCISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Première séance ordinaire - 7 mai 2025 à Nyon

Rapports des commissions :

- Préavis n° 01/2025 présentant les comptes 2024 : accepté par 21 voix à l'unanimité ;
- Préavis n° 02/2025 présentant la gestion 2024 : accepté par 21 voix à l'unanimité.

Deuxième séance ordinaire - 17 septembre 2025 à Prangins

Rapports des commissions :

- Préavis n° 03/2025 présentant le budget 2026 : accepté par 18 voix à l'unanimité ;
- Préavis n° 04/2025 demandant un crédit d'investissement de CHF 150'000.- pour le renouvellement de six véhicules de service : accepté par 16 voix à l'unanimité et 2 abstentions.



ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

LES CORRESPONDANT·E·S DE NUIT

PNR déploie un dispositif de correspondant·e·s de nuit destiné à contribuer à la prévention des incivilités, à la médiation et au maintien de la tranquillité publique durant les périodes de fréquentation nocturne accrue. Ce concept complète l'action policière par une présence de proximité, fondée sur l'information, la communication et la responsabilisation des usager·ère·s de l'espace public.

Organisation et encadrement

Le dispositif compte actuellement 14 correspondant·e·s de nuit, femmes et hommes issus de parcours variés. Ils et elles assurent des patrouilles tous les week-ends de l'année, en binôme, principalement dans les centres des communes de Nyon, Prangins et Crans.

Avant l'entrée en fonction, ils suivent une formation initiale de trois jours, dispensée par PNR. Un suivi est assuré au moyen de séances régulières.

Dans l'exercice de leurs missions, les correspondant·e·s de nuit portent une chasuble d'identification, permettant une reconnaissance claire par la population. Ils interviennent exclusivement dans un cadre de prévention, de médiation et d'information et ne disposent d'aucune compétence de contrôle, de contrainte ou d'identification. Leurs missions consistent notamment à :

- prévenir et réduire les nuisances sonores et incivilités ;
- informer les usager·ère·s sur les règles en vigueur ;
- contribuer à la désescalade de tensions mineures ;
- faire appel aux forces de l'ordre lorsque la situation dépasse leur cadre de compétences.

LES CORRES-PONDANTS de Nuit



Eléments issus des interventions

Les rapports de fin d'intervention font état de situations récurrentes telles que des regroupements bruyants à proximité de zones d'habitation ou des tensions verbales à la sortie d'établissements publics. Dans de nombreux cas, un échange et un rappel des règles ont permis un retour au calme sans intervention policière. Les correspondant·e·s de nuit sont également sollicités directement par la population pour des demandes d'information ou des signalements de nuisances ponctuelles. Lorsque c'est nécessaire, un appel aux forces de l'ordre est effectué conformément aux procédures établies.

PREMIERS SECOURS – UN DISPOSITIF INTERNE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ

PNR dispose d'une équipe de trois policiers formés en premiers secours. Ils assurent la formation continue de l'ensemble du personnel, conformément aux exigences cantonales et aux directives des polices vaudoises.

Deux types de formation complémentaires

BLS-AED

Cette formation, connue du grand public, concerne les gestes de premiers secours en cas d'urgence vitale (arrêt cardiaque, perte de connaissance, etc.), y compris l'utilisation du défibrillateur.

Elle est suivie chaque année par tout le personnel uniformé et permet aux collaboratrices et collaborateurs d'être reconnus comme First Responders sur le canton de Vaud.

Premier Secours Tactique (PST)

Cette formation est spécifique au métier de policier et largement inspirée du milieu militaire. Elle prépare le personnel à porter assistance dans des situations d'intervention potentiellement dangereuses, tout en assurant sa propre sécurité.

La formation PST a été entièrement revue et est désormais reconnue par l'Institut Suisse de Police (ISP). Elle est suivie tous les deux ans par l'ensemble du personnel uniformé.

Un enjeu opérationnel majeur

Ce dispositif permet d'augmenter la sécurité des policières et policiers, d'améliorer la prise en charge rapide des personnes blessées, d'assurer une formation homogène et conforme aux standards, ainsi que de renforcer l'efficacité des interventions avant l'arrivée des services de secours spécialisés.



ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

MESURES DE PRÉVENTION ET INTERVENTION CIBLÉES

Au cours de l'année 2025, PNR a mené diverses actions de prévention et de contrôle, tant par Police Secours (PS) que par l'Unité prévention et proximité (UPP), ainsi qu'au travers d'opérations communes. Ces interventions illustrent la complémentarité des approches entre présence opérationnelle et travail de proximité. Les exemples présentés ci-après mettent en lumière quelques-unes de ces actions significatives.

Opération Rasatura

En septembre 2025, une opération de contrôle ciblée portant sur les établissements de type « barbershop » a été menée à Nyon par PS. Cette intervention avait pour finalité de vérifier la régularité de la situation administrative des employés et des gérants, d'évaluer la conformité des établissements aux dispositions de la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI), ainsi que de s'assurer du respect des prescriptions légales en matière commerciale.

Sept établissements ont été inscrits au programme des contrôles. L'intervention a mobilisé deux inspectrices de la Direction générale de l'emploi et du marché du travail, ainsi que cinq agents de PNR. Les vérifications effectuées ont permis de mettre en évidence trois infractions à la LEI, constatées au sein de trois établissements distincts. Par ailleurs, plusieurs manquements de nature mineure ont été relevés dans trois établissements, principalement en lien avec l'affichage des prix et des horaires d'ouverture.

La proportion d'infractions constatées demeure significative. Les éléments recueillis tendent à démontrer que certains établissements présentent un caractère récurrent dans le recours à une main-d'œuvre en situation irrégulière. Les inspectrices ont poursuivi l'examen approfondi des dossiers concernés afin de procéder, le cas échéant, aux dénonciations requises.

Opération Exemplo

Avec pour objectifs, d'une part, de créer un contact avec la jeunesse en dehors du cadre scolaire et, d'autre part, de maintenir un climat serein et propice à la détente à la piscine de Colovray, l'UPP de PNR s'est associée aux services de la Ville de Nyon, en charge de l'exploitation du site, pour y mener une action de prévention et de sensibilisation. À cette occasion, l'option d'une approche innovante a été privilégiée en choisissant la thématique du « bon exemple ». Celle-ci a consisté à encourager les jeunes usagers de la piscine, à montrer l'exemple.



Ainsi, durant les trois dates choisies pour mener cette action, c'est un total de 278 jeunes, âgés entre 3 et 17 ans, qui ont choisi de s'engager par écrit, en complétant un formulaire dédié, à adopter un comportement exemplaire à la piscine, mais aussi de manière plus générale à l'école, sur la voie publique, ou encore dans le cadre familial. En souvenir de leur démarche, de petits goodies estampillés PNR leur ont été remis. Cette action a été très favorablement accueillie par les usagers de la piscine.

Opérations communes Police Secours et Unité prévention et proximité

Dans le but d'optimiser les ressources et d'entretenir la cohésion entre entités, les opérations réalisées en collaboration et/ou commun par le personnel de PS et celui de l'UPP ont été multipliées. Ce mode de fonctionnement a également pour avantages d'offrir aux collaborateur·trice·s une plus grande diversité dans leurs tâches et une meilleure connaissance des spécificités propres à chacune des entités tout en permettant de mieux imprégner les jeunes agent·e·s de la philosophie de police de proximité propre à PNR. C'est dans ce contexte qu'ont été accomplies les deux opérations décrites ci-après.

Trottinettes/cycles

Avec la démocratisation de la mobilité douce, le nombre de trottinettes et de cycles – électriques ou non – a considérablement augmenté sur la voie publique. Des comportements inappropriés, voire dangereux, ont souvent été constatés, notamment sur les trottoirs et en zone piétonne. Dans une optique de prévention des accidents et d'amélioration du sentiment de sécurité des piétons, une campagne touchant les cycles et trottinettes a été mise en place. Au vu des objectifs poursuivis et de l'ampleur du phénomène, après une phase basée sur la sensibilisation et les avertissements, une approche plus répressive a été privilégiée. Dans le cadre de cette campagne, une cinquantaine de contrôles ont été conduits par les unités de PS et/ou de l'UPP. Un total de 44 usagers en infraction ont été sanctionnés, tandis qu'une centaine de personnes ont fait l'objet d'un avertissement.

Stands de prévention mixtes

En parallèle, ce sont 34 stands de prévention qui ont été tenus par le personnel de l'UPP, en pleine collaboration avec PS, tout au long de l'année 2025. Marquant une présence bienveillante aux quatre coins du territoire de PNR, ces stands ont permis d'informer la population sur diverses thématiques, telles que la prévention contre les cambriolages, les escroqueries à la fausse qualité (faux policiers, faux banquier) et cyber-escroqueries, la distraction au volant ou encore la conduite sous l'influence de l'alcool. En moyenne, une cinquantaine de personnes ont été sensibilisées lors de chaque tenue de stand.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

CONTRIBUTION DE PNR AUX MISSIONS CANTONALES ET AU DÉVELOPPEMENT DES EFFECTIFS

En 2025, PNR a contribué à la mise à disposition de personnel dans le cadre d'opérations planifiées ou spéciales. Le Conseil Cantonal de Sécurité (CCS), la Direction Opérationnelle (DO) ou la Conférence des Commandants des Polices Vaudoises (CCPV) peuvent solliciter les corps de police, selon une clé de répartition (quantité de personnel par corps). A cela viennent s'ajouter les différents accords intercantonaux permettant de faire des demandes de renfort terrain dans toute la Suisse.

Domaine opérationnel

Opération Colibri

Depuis août 2025, les corps de police vaudois mettent à disposition du personnel pour lutter contre le deal de rue dans tout le canton. PNR contribue à l'action en fournissant un policier ou une policière (changement de personnel tous les deux mois).

Matchs de football et de hockey

Au total, sur 2025, ce ne sont pas moins de 125 jours où des collaborateur·trice·s ont été détachés pour le service d'ordre (SO) ou du maintien de l'ordre (MO). Le personnel a œuvré principalement à Nyon mais a aussi fonctionné dans les différents stades du canton.

Autres opérations

PNR a également été sollicitée pour des événements ponctuels. On notera en 2025 le WEF à Davos, l'Eurovision de la chanson à Bâle et les 150 ans du Tribunal fédéral à Lausanne. Ces événements ont représenté 22 jours de travail pour PNR.

Coordination SOPV - Police cantonale

La Police cantonale vaudoise (PCV) a demandé à la Société des Officiers des Polices communales vaudoises (SOPV) de fournir du personnel, pour travailler au Centre de la Blécherette (CB), dans le cadre des diverses conventions. La Conférence des Commandants des Polices Vaudoises (CCPV), puis la Conférence des Directeurs des Polices Vaudoises (CDPV), ont validés la mise à disposition de trois équivalent temps plein (ETP), payé par l'ensemble de la SOPV selon une clé de répartition.

Ces trois postes sont :

- un officier opérationnel ; poste occupé ce jour par un Capitaine de la Police Ouest lausannois (POL)
- un administrateur SAGA; poste occupé dès le 1er octobre par un Sergent de la Police du Chablais vaudois (EPOC)
- un spécialiste en planification d'engagements majeurs; poste occupé par un Sergent-major de PNR depuis le 1er janvier 2025.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Domaine formation

Partenariats et engagement interservices

La PNR réaffirme son rôle central dans la chaîne de secours régionale par une collaboration active avec ses partenaires, comme lors de l'événement « Haute-Fidélité », le 24 mai 2025. Une collaboration formative avec le SDIS Nyon-Dôle, le SMUR et le CSU. Cet exercice a permis d'engager des effectifs PNR dans des dispositifs de formation communs, renforçant la coordination tactique et sanitaire lors d'interventions complexes.

Rayonnement cantonal et expertise stratégique

Notre instruction s'appuie notamment sur l'implication de PNR au sein de l'Organisation Policière Vaudoise (OPV). Au cours de l'année écoulée, PNR a contribué, entre autres, aux missions suivantes :

- Direction de cours AMOK : pilotage et application de la doctrine d'intervention pour l'ensemble des polices du canton ;
- Mentorat OPV : supervision des mentors SOPV et conception des programmes de formation de masse pour les policier·ère·s et gendarmes issus de l'école.

Transmission du savoir et relève

- Mentorat : 100 heures dédiées au suivi des neuf PeF PNR pour l'obtention du Brevet Fédéral ;
- Coaching : transmission permanente du savoir implicite par les pairs sur le terrain, socle indispensable de l'identité professionnelle et de l'efficience opérationnelle.

Domaine recrutement

En 2025, PNR a poursuivi son engagement dans le dispositif de recrutement coordonné au niveau cantonal, en mettant à disposition deux collaborateurs qui assurent ces missions en parallèle de leur activité opérationnelle. Cette contribution s'inscrit dans une organisation commune portée par la Société des officiers des polices vaudoises (SOPV), visant à garantir un processus de sélection harmonisé, transparent et équitable pour l'ensemble des corps de police du Canton.

Le rôle de coordination consiste à assurer le lien entre les candidat·e·s et les différents partenaires impliqués, depuis l'ouverture des inscriptions jusqu'aux examens d'admission à l'École de police. Il comprend notamment la gestion administrative des dossiers, l'organisation des différentes étapes de sélection, la centralisation des résultats ainsi que la communication avec l'ensemble des acteurs concernés. Au-delà de ces aspects organisationnels, ce dispositif contribue également à renforcer l'attractivité du métier, en offrant aux candidat·e·s un cadre clair, structuré et cohérent.

Dans ce contexte, PNR participe activement aux différentes actions menées tout au long de l'année. En mars 2025, elle a ainsi pris part à une journée de pré-recrutement organisée à Savatan par l'Académie de police. Cet événement permet aux personnes intéressées de mieux appréhender les réalités du métier, notamment grâce à des présentations de matériel et des échanges directs avec des policiers, facilitant ainsi leur orientation.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

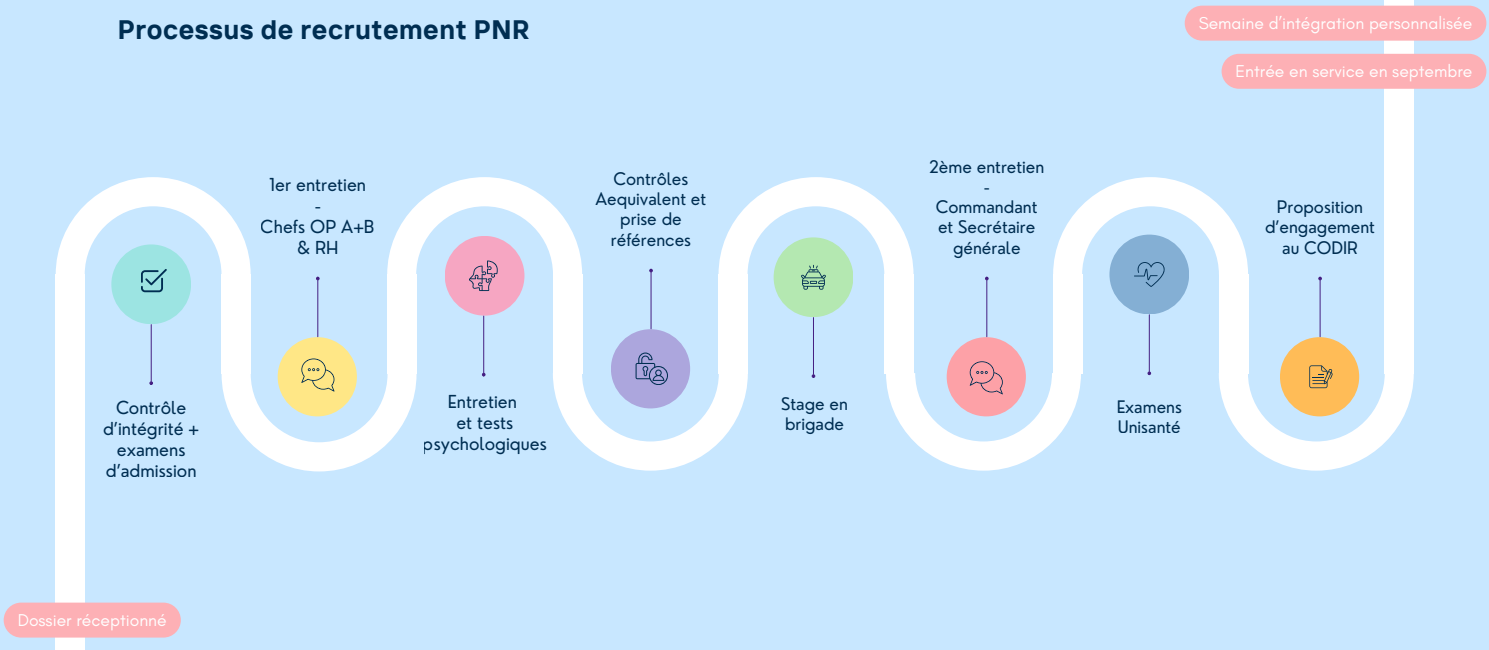
Afin de mieux préparer les candidat·e·s aux exigences physiques du processus de sélection, six sessions d'entraînement ont également été organisées sur le site de la Blécherette, en collaboration avec la PCV. Ces séances ont réuni 245 participants et mobilisé, à chaque fois, plusieurs policiers chargés d'assurer l'encadrement et les conseils techniques, contribuant ainsi à une préparation plus ciblée et équitable.

Entre août et décembre 2025, dix sessions de recrutement ont été mises en place en collaboration avec la PCV et la TPO. Ces journées constituent une étape centrale du processus de sélection et rassemblent en moyenne entre 70 et 80 candidat·e·s par session, toutes provenances confondues. Sur cette période, 126 candidat·e·s issus des polices communales ont été convoqués. Le bon déroulement de ces journées repose sur la mobilisation d'environ 15 collaborateurs, permettant d'assurer simultanément l'encadrement, l'évaluation et la coordination logistique.

La campagne de recrutement s'ouvre chaque année le 1er mai, date à partir de laquelle les candidat·e·s peuvent déposer leur dossier. Ceux-ci sont centralisés auprès des coordinateurs, garantissant une gestion uniforme et évitant les démarches multiples auprès des différents corps de police. Après une première phase de vérification administrative, les candidat·e·s admissibles sont convoqués aux épreuves de sélection. En cas de réussite, leur dossier est transmis au corps choisi pour la suite du processus, incluant les entretiens et la décision d'engagement. En cas d'échec, la candidature est clôturée pour l'année en cours.

Ce dispositif coordonné permet d'assurer une égalité de traitement entre les candidat·e·s, une cohérence dans les critères d'évaluation et une collaboration efficace entre les différents partenaires. Par son implication, PNR contribue pleinement à ce processus cantonal, participant ainsi à la sélection et à l'intégration des futures générations de policier·ère·s.

Processus de recrutement PNR



ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

COMMUNE DE CRASSIER : BILAN D'UNE PREMIÈRE ANNÉE DE COLLABORATION

En 2025, PNR a poursuivi l'exécution, pour la Commune de Crassier, des missions de police dites du « 5e processus », en particulier dans les domaines du stationnement et du traitement des infractions liées. Ainsi, 71 contrôles du stationnement ont été réalisés, portant sur 2'616 véhicules contrôlés. Ces contrôles ont conduit à l'établissement de 271 amendes d'ordre, dont 231 ont été encaissées, 27 transférées à la Commission de police et 13 annulées.

S'agissant des procédures pénales ordinaires, 34 ordonnances pénales ont été rendues par la Commission de police au cours de l'année. De plus, six ordonnances pénales ont été notifiées par le biais de la Feuille des avis officiels et plusieurs ordonnances de conversion – de peines pécuniaires à la peines privatives de liberté – ont été rendues. Ces chiffres traduisent une activité soutenue et régulière, confirmant l'ancrage opérationnel des ASP de PNR sur le territoire de Crassier.

Corolairement, grâce à la Chancellerie et à la Commission de police, les procédures engagées suite à des infractions commises sur le territoire communal de Crassier ont pu être menées à leurs termes, jusqu'à la conversion en peine privative de liberté, cas échéants. De plus, la Police du commerce a procédé au contrôle annuel des établissements publics localisés à Crassier.

EXTERNALISATION DE L'IMPRESSION ET DES ENVOIS DE MASSE

Depuis la création de PNR, la Chancellerie et la Commission de police assurent la gestion administrative de la procédure pénale simplifiée (amendes d'ordre - AO) et ordinaire (ordonnances pénales - OP). Ces activités comprennent notamment l'impression, la mise sous pli et l'expédition de documents – pour la plupart ayant un caractère ou une valeur juridique – tels que les avis d'infraction, rappels, ordonnances pénales, sommations ou encore demandes d'identité du conducteur. Longtemps maîtrisés en interne, ces processus ont toutefois été confrontés ces dernières années à une augmentation constante des volumes, mettant progressivement sous tension les ressources humaines et techniques à disposition.

Croissance des volumes administratifs

Entre 2017 et 2023, le nombre d'amendes d'ordre délivrées est passé de 54'227 à 71'906, soit une augmentation de 32,6%, tandis que le nombre d'ordonnances pénales rendues a évolué de 4'274 à 5'871, correspondant à une progression de 37,4% Cette croissance structurelle s'est opérée sans augmentation parallèle des effectifs administratifs de la Chancellerie et de la Commission de police. À ces contraintes s'ajoutaient des équipements en fin de vie, dont la maintenance complexe menaçait la continuité du service et l'efficience des processus.

Choix stratégique de l'externalisation

Face à ces constats, il a été décidé, en 2024, d'explorer une solution d'externalisation des impressions et des envois de masse par la Chancellerie et la Commission de police. Les prestataires sollicités ont été évalués sur la base de critères financiers, techniques, organisationnels, mais également d'exigences élevées en matière de sécurité de l'information et de protection des données. Au terme de cette analyse comparative, le mandat a été confié à une entreprise basée à Etoy.

Mise en œuvre technique et sécurité des flux

La solution retenue externalise l'ensemble de la chaîne de production, de la réception sécurisée des fichiers à l'expédition postale, incluant l'impression, la personnalisation, la mise sous pli et l'envoi, y compris en recommandé.

Les batchs d'impression issus des progiciels métiers sont transférés des serveurs internes de PNR – hébergés par l'Office des solutions informatiques de la Ville de Nyon – vers ceux du prestataire via des protocoles sécurisés garantissant la confidentialité et l'intégrité des données. L'ensemble des traitements est effectué exclusivement sur des serveurs situés en Suisse, sans transit ni hébergement à l'étranger.

Premiers résultats observés en 2025

L'année 2025 marque la pleine mise en œuvre opérationnelle de cette externalisation. Ainsi, 59'806 feuilles A4 ont été imprimées dans le cadre des envois de masse relatifs aux amendes d'ordre, rappels, ordonnances pénales, recherches d'identités de conducteurs et sommations. Ces documents ont été expédiés dans 53'448 enveloppes.

Au-delà des chiffres bruts, l'impact organisationnel est particulièrement notable. L'externalisation a permis de réduire très significativement le temps de travail consacré à ces tâches par les deux employées administratives de la Chancellerie. Ce gain de temps a été réaffecté à des activités à plus forte valeur ajoutée, notamment le traitement des dossiers, le suivi des procédures et la gestion des cas complexes.

Ce redéploiement des ressources s'avère d'autant plus pertinent dans un contexte de judiciarisation croissante de la société. Celle-ci se traduit par une augmentation des recours contre les amendes d'ordre et des oppositions aux ordonnances pénales, souvent plus élaborées, plus longues à analyser et parfois juridiquement peu étayées, voire fantaisistes. L'accès facilité à des outils d'intelligence artificielle générative contribue à cette évolution, en permettant la production de recours ne se limitant plus uniquement aux faits, invoquant des arguments juridiques majoritairement peu pertinents, mais nécessitant néanmoins une analyse approfondie. Le temps de traitement de ces dossiers s'en trouve ainsi allongé et complexifié, renforçant la nécessité de dégager des marges de manœuvre au sein des services administratifs.

Un gain qualitatif et une démarche tournée vers l'avenir

Outre l'allègement de la charge de travail, la solution mise en place apporte des garanties accrues en matière de qualité, de traçabilité et de sécurité. Les processus industrialisés du prestataire permettent un contrôle systématique des volumes produits et une réduction des risques d'erreur, l'intervention humaine étant réduite au minimum.

L'externalisation de l'impression et des envois de masse constitue ainsi une étape importante dans la modernisation des activités administratives de PNR. Les résultats observés en 2025 confirment que cette démarche répond aux objectifs initiaux : sécuriser les processus, accompagner la croissance des volumes et améliorer durablement l'efficience organisationnelle en évitant des augmentations d'effectifs significatives au sein du personnel de PNR.

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

SOIRÉES D'INFORMATIONS SUR LE MÉTIER DE POLICIER·ÈRE

En 2025, PNR a organisé pour la première fois deux soirées d'information destinées aux potentiels futurs aspirants et aspirantes de police. Ces rencontres, qui se sont tenues les 22 mai et 19 juin 2025, et on réunit quelques 60 participant·e·s.

Ces soirées d'information visaient plusieurs objectifs stratégiques : promouvoir l'image et l'attractivité de la PNR face aux autres corps de police, faire connaître son territoire, son organisation et ses spécificités, ainsi qu'informer et mieux préparer les candidat·e·s aux exigences du métier et du processus de recrutement.

Le programme s'articulait en trois parties :

Présentations institutionnelles

- Mot de bienvenue et introduction ;
- Présentation de la PNR, de son organisation et de son territoire ;
- Intervention d'un·e agent·e de PS (missions, horaires, expériences vécues).

Visites immersives

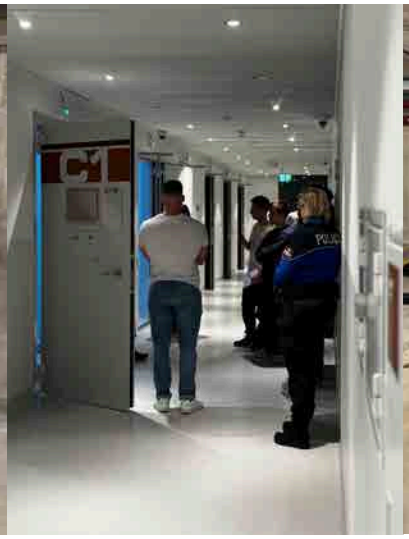
Les participant·e·s ont été répartis en groupes pour trois visites :

- Présentation de la formation policière (1ère et 2ème année) avec mise en situation ;
- Découverte des équipements, véhicules et matériel opérationnel ;
- Visite des locaux, incluant centrale et zone de rétention, garage et salle de sport

Recrutement et échanges

- Présentation, explication, conseils et ressources pour la postulation et les tests de préparation
- Témoignages de policier·ère·s en formation et de jeunes agent·e·s ;
- Session de questions-réponses suivie d'un moment convivial favorisant les échanges informels.




Participation et postulations

Les deux soirées d'information ont réuni un total de 60 participant·e·s, confirmant l'intérêt marqué pour la profession et pour la démarche proposée par PNR.

À la suite de ces événements, 21 candidatures ont été déposées par des personnes ayant participé aux soirées, sur un total de 44 candidatures enregistrées pour l'école de police 2026. L'impact de cette initiative se confirme également à travers les résultats concrets : sur les cinq aspirant·e·s engagés cette année, trois avaient participé à une soirée d'information.

En comparaison avec les années précédentes, une progression notable est observée :

- 2025 : 21 postulations
- 2024 : 16 postulations
- 2023 : 18 postulations
- 2022 : 18 postulations

Les retours recueillis à l'issue des soirées sont très positifs. Les participant·e·s ont, dans l'ensemble, estimé avoir obtenu les informations nécessaires pour mieux comprendre le métier et les attentes liées au processus de recrutement. Les échanges informels ont également été particulièrement appréciés, offrant un contact direct et authentique avec les professionnels.

Retour sur expérience et perspectives

Au-delà de la satisfaction générale, ces soirées ont permis de mettre en évidence plusieurs éléments clés. Elles ont contribué à renforcer l'attractivité de PNR, en véhiculant une image professionnelle, accessible et proche de la population. La diversité des profils présents témoigne également de la capacité de ces événements à toucher un public large et varié.

En offrant une vision réaliste du métier – notamment en termes d'horaires, d'exigences et de formation – elles permettent aux personnes intéressées de s'engager en connaissance de cause. Cela favorise une forme de pré-sélection, les candidat·e·s les plus motivés étant davantage enclins à poursuivre la démarche. Cette meilleure compréhension du métier contribue également à réduire les malentendus et à améliorer la qualité des candidatures, avec des profils mieux préparés aux différentes étapes du recrutement.

Au vu du succès rencontré pour cette première édition, les soirées d'information sur le métier de policier·ère seront reconduites en 2026 avec deux nouvelles dates.

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

POLICE DU COMMERCE

Durant l'année 2025, PNR a procédé aux contrôles de 61 commerces, comprenant les salons de coiffure, barbiers, instituts de beauté et soins du corps sur les trois communes de PNR. Le contrôle de ces commerces a été fait dans le cadre de la campagne nationale annuelle en relation avec l'Ordonnance sur l'indication des prix.

Dans le courant 2025, 32 établissements publics ont été contrôlés par la police du commerce au niveau de la Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB). Tous étaient dans les normes requises et seuls quelques avertissements ont été donnés, notamment suite au manque de stickers "interdiction de fumer" ou de licences qui n'étaient pas clairement visibles.

Des contrôles de sons ont également été effectués à titre préventif, lors de manifestations, comme par exemple la Fête de la musique, ainsi que dans des établissements nocturnes.

INTENDANCE ET MATÉRIEL

Un gros effort dans le domaine de la sécurité personnelle a été fait par PNR pour ses collaborateur·trice·s. Une évolution de plusieurs moyens de protection ou de contrainte était nécessaire pour palier à des défauts ou de l'obsolescence. De nombreux tests, ainsi que des mises en situation, ont été mis en place afin de valider les propositions et soumettre les achats.

Gilet pare-balles
PNR a fait l'acquisition de nouveaux gilets pare-balles. Plus souples, modulables, légers et moins chauds, ils offrent un confort accru et permettent de mieux répartir l'équipement, contrairement aux anciens modèles.

Armes
Au niveau des armes de poing équipant les policier·ère·s, il a été proposé de les équiper de lampes et d'Aimpoint (point rouge de visée). Après validation du projet, toutes les armes ont dû être renvoyées et usinées auprès d'un prestataire à Thoune pour subir ces modifications. Une formation de base et continue a été dispensée à tous les collaborateur·trice·s concernés par les moniteurs agrées afin d'atteindre les minimas requis.

Uniforme KEP
Un vestiaire complet a été acquis par plusieurs polices communales, en partage, et entreposé à la POL. Cela a permis à PNR, durant l'été 2025, de procéder aux premiers essayages des pièces du nouvel uniforme. Les premières commandes ont suivi dans la foulée. Une mise en service d'une partie de l'équipement KEP est prévu dans le courant du premier semestre 2026.

Menottes
PNR a fait l'acquisition de nouvelles paires de menottes et de nouveaux étuis, amenant ainsi une sécurité plus grande lors des interventions.

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

RESSOURCES HUMAINES

ARRIVÉES 2025

Opérationnel A - Police Secours

- 1 sergent
- 2 appointé·e·s
- 3 aspirant·e·s de police

Opérationnel B

- 1 agent ASP

Secrétariat général

- 1 assistant administratif

DÉPARTS 2025

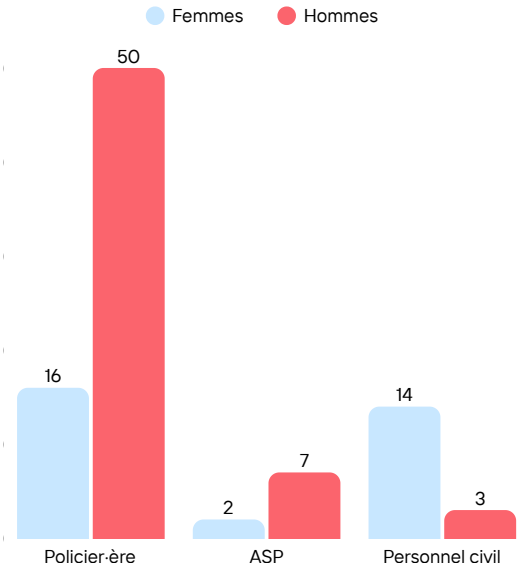
Opérationnel A - Police Secours

- 1 adjudant
- 4 brigadier·ère·s

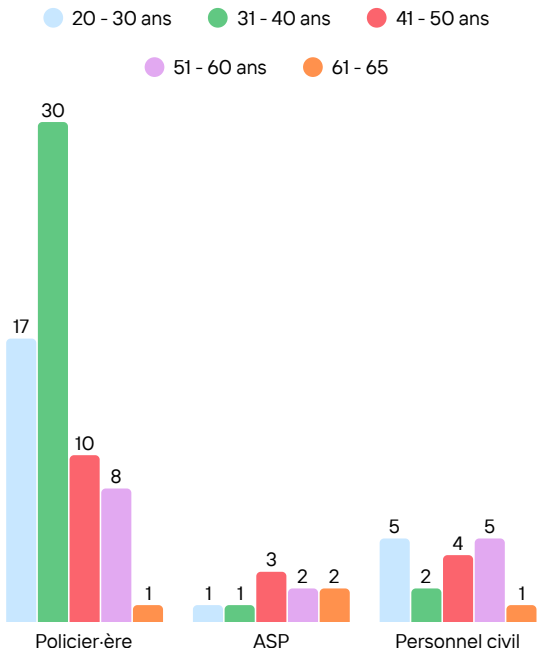
Secrétariat général

- 1 assistante RH

Répartition Femmes/Hommes



Pyramide des âges



ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

GROUPE DE TRAVAIL 50+ ; ANTICIPER, ADAPTER ET VALORISER LES PARCOURS DANS LA DURÉE

Dans une volonté affirmée d'anticiper les enjeux liés à l'évolution démographique de ses effectifs, le service Ressources Humaines (RH) a conduit, au cours de l'année écoulée, un groupe de travail dédié aux collaboratrices et collaborateurs de 50 ans et plus, particulièrement focalisé sur les effectifs PS. Cette démarche s'inscrit dans une approche proactive des RH, visant à concilier la durabilité des effectifs, exigences opérationnelles et bien-être au travail.

Les travaux menés ont permis d'analyser de manière approfondie les impacts du vieillissement sur la santé physique et psychique, la motivation ainsi que la performance des policiers. Une attention particulière a été portée aux réalités du terrain, notamment en lien avec la fatigue, les contraintes horaires, les risques de blessures, la gestion du stress dans un environnement en constante évolution. Le groupe de travail composé de policier·ère·s et civil·e·s a également permis de donner la parole aux principaux concernés, afin de mieux comprendre leurs besoins, leurs attentes et leur perception des stéréotypes liés à l'âge.

Une analyse spécifique des horaires au sein de PS a été réalisée, mettant en évidence leur impact sur l'équilibre global des collaborateurs concernés. Sur cette base, plusieurs pistes d'adaptation ont été formulées, avec une volonté claire de proposer des solutions concrètes, réalistes et respectueuses des impératifs opérationnels.

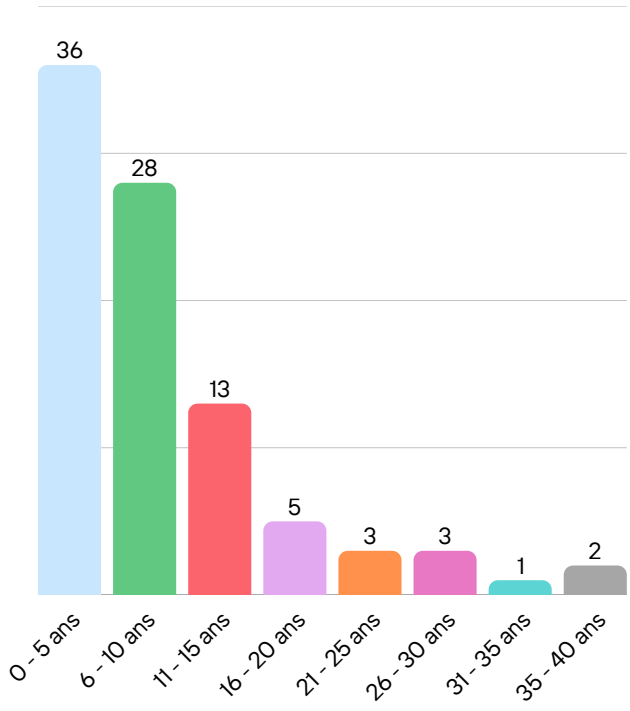
Parmi les mesures figurent notamment l'introduction d'une prise de service anticipée, un aménagement des horaires sur certains services, ainsi que la possibilité, sur une base volontaire, d'adapter les séquences de travail afin de limiter certaines contraintes, comme l'enchaînement de services de nuit et de journées. Ces propositions, pensées dans une logique de souplesse et de responsabilisation, visent à préserver la santé des collaborateurs.

JUBILAIRES ET ANNÉES DE SERVICE

PNR a honoré cette année des collaboratrices et collaborateurs pour 5 à 35 ans de service, illustrant la diversité et la richesse des parcours.

Ces jubilaires témoignent d'une fidélité construite sur des exigences professionnelles, du sens au travail et des relations humaines de qualité, reflet d'un environnement sain.

Cette diversité d'ancienneté montre un équilibre entre renouvellement et stabilité, essentiel pour relever les défis futurs, tout en s'inscrivant dans une politique RH valorisant l'engagement et le sentiment d'appartenance.




Paléo
POLICE

INTERVENTIONS PAR COMMUNE EN 2025

ÉVÉNEMENTS	Actions Police Secours	Contrôles préventifs (spontanés et ordonnés)	Contrôles radar	Prévention scolaire	Gestion des troubles psychiatriques
Nyon	4'907	898	153	207	237
Prangins	901	104	72	27	56
Crans	291	57	24	7	5
TOTAL	**6'099**	**1'059**	**249**	**241**	**299**

ACCIDENTS CIRCULATION	Dommage simple	Avec blessures corporelles	Mortel	Avec fuite	Avec ivresse qualifiée	Constats à l'amiable
Nyon	10	26	0	48	10	137
Prangins	1	5	0	5	2	15
Crans	0	0	0	2	0	2
TOTAL	**11**	**31**	**0**	**55**	**12**	**154**

CONDUITE SOUS EMPRISE	Ivresses non-qualifiées	Ivresses qualifiées	Stupéfiants / médicaments
Nyon	39	77	20
Prangins	13	9	5
Crans	3	4	1
TOTAL	**55**	**90**	**26**

**Ivresse qualifiée : concentration d'alcool égale ou supérieure à 0,5 ‰*

INTÉGRITÉ CORPORELLE	Lésions corporelles simples et graves	Voies de fait/bagarres	Brigandages (vols avec violence physique)	Violences domestiques
Nyon	16	54	6	27
Prangins	0	1	1	6
Crans	0	5	0	4
TOTAL	**16**	**60**	**7**	**37**

DONNÉES CHIFFRÉES

VOLS	Vols simples / qualifiés	Vols par effraction / par introduction clandestine	Vols de véhicules*	Cybercrimes
Nyon	256	288	90	121
Prangins	8	38	5	13
Crans	1	34	3	7
TOTAL	**265**	**360**	**98**	**141**

**Véhicules 2 et 4 roues, comprenant : motos, scooters, cycles normaux et électriques, trottinettes, vols de plaques*

INFRACTIONS CONTRE LE PATRIMOINE	Dommages à la propriété	Incendies intentionnels
Nyon	107	34
Prangins	8	1
Crans	1	0
TOTAL	**116**	**35**

TROUBLES DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE	Nuisances sonores	Attroupements (sans littering)	Littering (avec attroupement)
Nyon	248	38	17
Prangins	19	1	0
Crans	19	0	0
TOTAL	**286**	**39**	**17**

DIVERS	Violences contre fonctionnaires	Infractions LEI	Contrôles CFF sur demande TPO*
Nyon	2	80	137
Prangins	0	10	n/a
Crans	0	1	n/a
TOTAL	**2**	**91**	**137**

**Uniquement sur la commune de Nyon en raison de la gare CFF*

DONNÉES CHIFFRÉES

STUPÉFIANTS	Amendes d'ordre (AO) *	Dénonciations **	Saisies	Engagements chien (territoire PNR)
Ensemble des communes	5	18	15	38

**Les AO concernent uniquement la population majeure prise sur le vif en train de fumer*

***Les dénonciations concernent les mineurs pris sur le vif en train de fumer et/ou les mineurs et majeurs en possession de plus de 10 grammes*

ÉVÉNEMENTS HORS SECTEUR PNR	Plaintes	Accidents	Interventions chien	Demandes guichet
	536	13	24	145





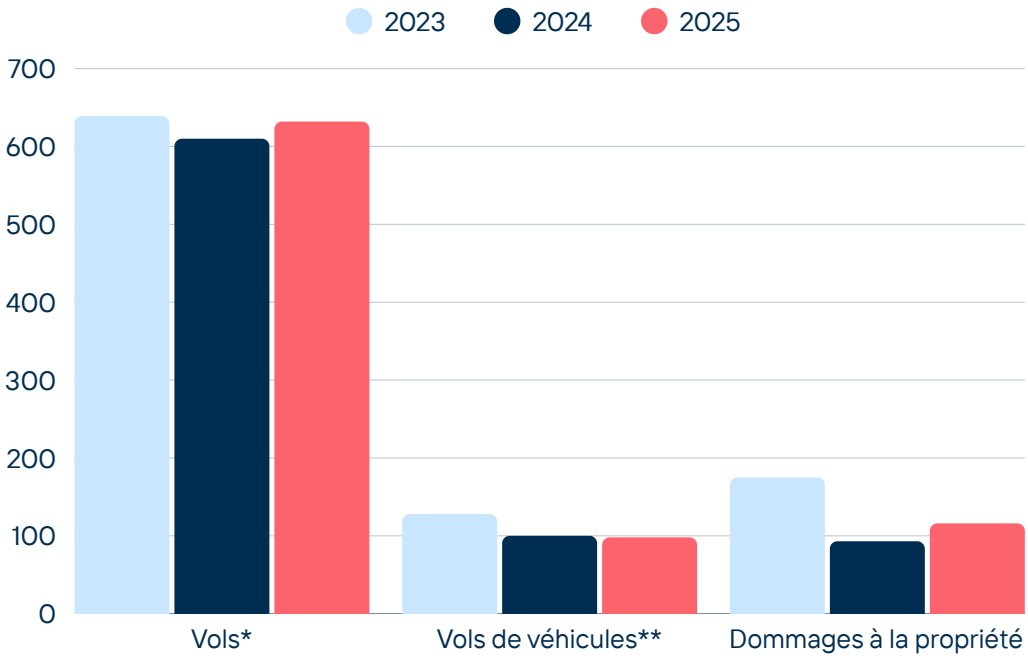
TENDANCES SUR TROIS ANS (2023 - 2025)

Pour l'ensemble du territoire

INTÉGRITÉ CORPORELLE	Lésions corporelles	Voies de fait	Brigandages
2023	7	77	6
2024	13	64	18
2025	**16**	**60**	**7**

Pour l'ensemble du territoire

INFRACTIONS CONTRE LE PATRIMOINE	Vols*	Vols de véhicules**	Dommages à la propriété
2023	639	128	175
2024	610	100	93
2025	**632**	**98**	**116**



**Vols simples / qualifiés / par effraction / par introduction clandestine / brigandages*

***Véhicules 2 et 4 roues, comprenant : motos, scooters, cycles normaux et électriques, trottinettes, vols de plaques*

DONNÉES CHIFFRÉES

Pour l'ensemble du territoire

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION*	
2023	126
2024	125
2025	**116**

VIOLENCES DOMESTIQUES	
2023	28
2024	34
2025	**37**

**hors accidents avec stupéfiants / hors accidents avec constats à l'amiable*

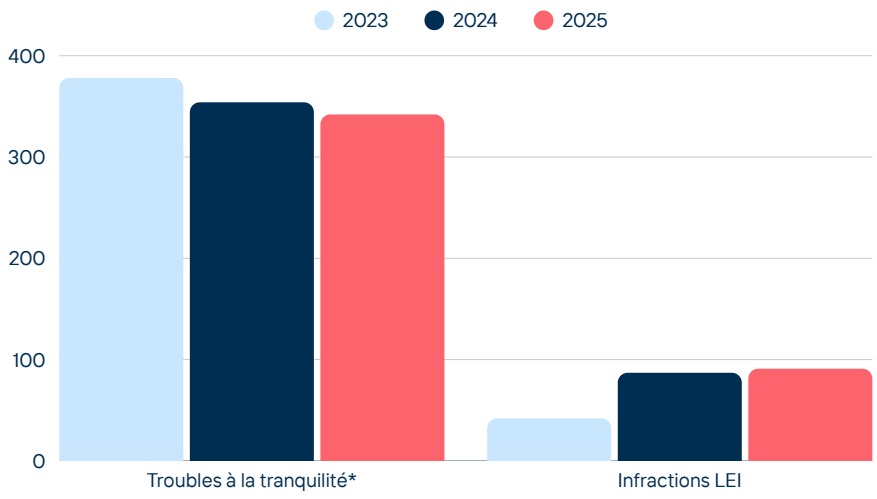
Pour l'ensemble du territoire

DIVERS I	Incendies intentionnels	Violences / menaces contre fonctionnaire
2023	35	7
2024	27	4
2025	**35**	**2**

Pour l'ensemble du territoire

DIVERS II	Troubles de la tranquilité*	Infractions LEI	Services au guichet (CdP)
2023	378	42	735
2024	354	87	773
2025	**342**	**91**	**787**

**comprend les nuisances sonores, le littering et les attroupements (sans littering)*



RADAR

Nombre de contrôles par commune

CONTRÔLES RADAR MOBILE ET SEMI-STATIONNAIRE	Radar embarqué / trépied (mobile)	TruCAM (mobile)	Remorque (semi-stationnaire)
Nyon	2	111	302 heures en 4 contrôles
Prangins	7	61	247 heures en 3 contrôles
Crans	2	22	129 heures en 1 contrôle
TOTAL	**11**	**194**	**678 heures en 8 contrôles**

Contrôles de vitesse par commune

RADAR MOBILE	Véhicules contrôlés	Véhicule en infraction	Taux d'infraction	Tx d'infraction vhc immatriculés hors PNR	TRUCAM	Véhicules en infraction	Tx d'infr. vhc immatriculés hors territoire PNR
Nyon	2'555	291	11.4%	61%	Nyon	1'868	62%
Prangins	18'682	875	4.7%	78%	Prangins	1'583	68%
Crans	910	110	12.1%	72%	Crans	656	69%
TOTAL	**22'147**	**1'276**	**5.8%**	**74%**		**4'107**	**65%**

RADAR FIXE	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux d'infraction	Tx d'infr. vhc immatriculés hors territoire PNR
Nyon	7'625'547	19'330	0.25%	84%
Prangins	2'095'928	13'747	0.66%	88%
Crans	760'707	3'754	0.49%	88%
TOTAL	**10'482'182**	**36'831**	**0.35%**	**86%**

REMORQUE RADAR	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux d'infraction	Tx d'infr. vhc immatriculés hors territoire PNR
Nyon	49'358	327	0.66%	60%
Prangins	69'841	989	1.42%	81%
Crans	49'520	1'879	3.79%	82%
TOTAL	**168'719**	**3'195**	**1.89%**	**80%**

DONNÉES CHIFFRÉES

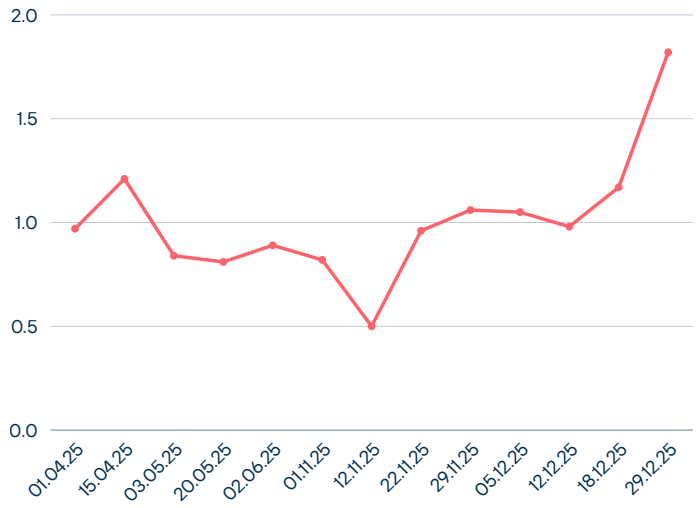
Tendances 2022-2024 - ensemble du territoire

RADAR MOBILE	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux d'infraction	Tx d'infr. vhc immatriculés hors territoire PNR
2023	79'275	8'177	10.3%	71%
2024	101'107	9'368	9.3%	68%
2025	**22'147**	**1'276**	**5.8%**	**74%**

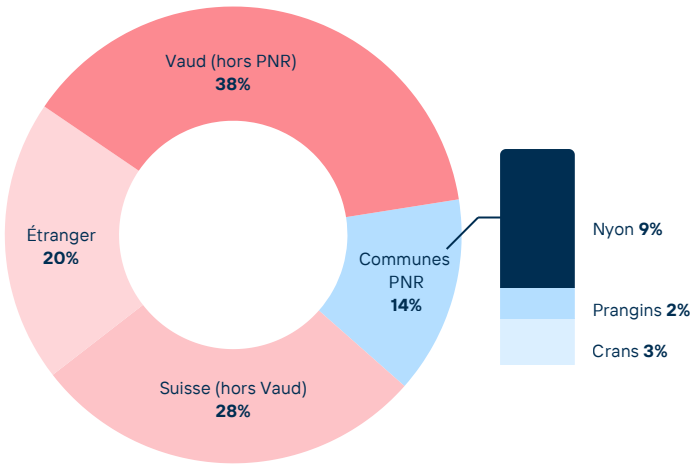
RADAR FIXE	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux d'infraction	Tx d'infr. vhc immatriculés hors territoire PNR
2023	10'686'879	47'669	0.45%	87%
2024	10'102'132	39'425	0.39%	86%
2025	**10'482'182**	**36'831**	**0.35%**	**86%**

REMORQUE RADAR	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux d'infraction	Tx d'infr. vhc immatriculés hors territoire PNR
2023	360'235	4'739	1.32%	80%
2024	314'522	4'550	1.45%	77%
2025	**168'719**	**3'195**	**1.89%**	**80%**

Taux d'infractions du radar fixe Route de Genève à Nyon - zone 50 km/h



Provenance des infractions du radar fixe Route de Genève à Nyon - zone 50 km/h



UNITÉ PRÉVENTION ET PROXIMITÉ

L'UPP en quelques chiffres

	Résolutions de problème	Stands de prévention	Conférences
Nyon	80	26	6
Prangins	53	0	2
Crans	18	0	0

Campagnes cantonales et régionales menées par l'UPP en 2025



Rentrée scolaire



Alcool au volant



Distraction au volant



Mobilité douce

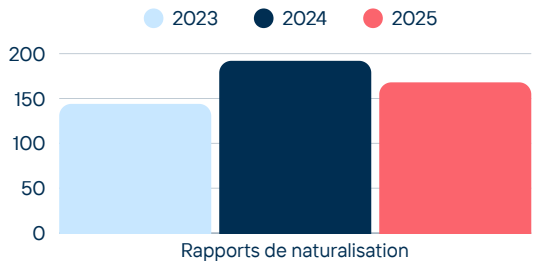
Mais aussi...



DONNÉES CHIFFRÉES

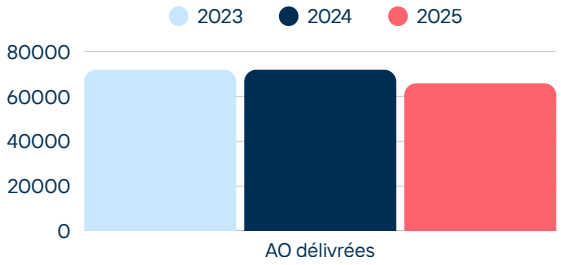
NATURALISATIONS

RAPPORTS DE NATURALISATION	
2023	144
2024	192
2025	**168**



CHANCELLERIE

AMENDES D'ORDRE	AO délivrées
2023	71'879
2024	71'906
2025	**65'851**



COMMISSION DE POLICE

ORDONNANCES PÉNALES	AO impayées (converties)	Infractions au RIGP/RGP*	Stationnement sur une parcelle privée (violation d'une mise à ban)	Infractions au Règlement général sur les déchets
Nyon	3'535	152	2'038	106
Prangins	1'423	8	24	0
Crans	1	5	15	6
Crassier	31	0	0	0
TOTAL	**4'990**	**165**	**2'077**	**112**

**Règlement intercommunal général de police / Règlement général de police (par commune)*

DIVERS

Courant 2025, **1'727** commandements de payer ont été notifiés dans les trois communes de la PNR. **2'196** l'avaient été en 2024.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

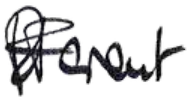
Le Conseil intercommunal de l'Association de communes « Police de la région de Nyon »,

- Vu le rapport de gestion présenté par le Comité de direction ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion,

Approuve :

- La gestion de l'exercice 2025 et en donne décharge au Comité de direction.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION



La Présidente
R. Faraut



La Secrétaire générale
S. Vouillamoz


POLICE



Police
NyonRégion

WWW.POLICE-NYON-REGION.CH

Police NyonRégion

Conseil Intercommunal de la Police de la région de Nyon

Commission de gestion - COGEST

Rapport sur le préavis 02/2026 - Gestion 2025

Nyon, le 20 mai 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du présent préavis, la commission de gestion (ci-après COGEST), composée de Madame Alberti Marina et Messieurs de Bourbon Parme Louis et Pommaz Quentin a étudié le préavis qui lui a été soumis et a adressé ses questions au Codir en amont de la séance.

Le 29 avril 2026, nous avons été reçus par Madame Roxanne Faraut, Présidente du Comité de direction (Codir), M. Robert Middleton Vice-Président du Codir, accompagnés du Capitaine Stéphane Dessarzin, de Madame Stéphanie Vouillamoz, Secrétaire générale, Monsieur Ione Ramel, Secrétaire général adjoint qui ont répondu à l'ensemble de nos questions. Qu'ils en soient ici remerciés.

Comme chaque année, le rapport de gestion sous la forme que nous connaissons donne énormément de renseignements et sa compréhension et accessible pour tous, ce qui en fait un outil d'information précieux. Nous ne pouvons qu'encourager toutes les personnes intéressées à en prendre connaissance.

Pour ce dernier exercice, trois points particuliers méritent d'être relevés dans le présent rapport et son développés ci-dessous.

Processus de recrutement
La Commission tient à saluer l'initiative de PNR quant à l'organisation des soirées de présentation, qui, semblerait-il, sont une réussite et apportent une réelle plus-value dans le processus d'engagement.

D'autre part, et comme l'explique le préavis 01/2026 relatif aux comptes, l'utilisation de ces soirées d'information et des réseaux sociaux à la place des plateformes de recrutement classiques permet une économie bienvenue et démontre que PNR s'adapte aux évolutions de la société et demeure compétitive et attractive.

Politique RH
L'année dernière, nous félicitions le Codir pour la mise en place d'une politique de soutien aux futures mamans. Cette année, nous sommes extrêmement heureux de constater que le Codir n'a de cesse de proposer de nouvelles améliorations du cadre de travail, offrant ainsi à PNR un avantage supplémentaire lors des processus de recrutement.

L'exercice 2025 a permis la constitution d'un groupe de travail pour les collaboratrices et collaborateurs de 50 ans et plus afin de développer des mesures de bien-être au travail, particulièrement pour l'aspect Police secours. Le rapport de gestion détaillant précisément ces aspects, nous ne souhaitons pas les reproduire ici mais simplement souligner les bénéfices qu'apportent de telles mesures pour notre Association.

Situation du Commandant
La situation du Commandant Schmidt est un point qui soulève régulièrement de nombreuses questions. Dans la mesure où cela concerne directement un collaborateur, la protection de la sphère privée restreint passablement la communication à ce sujet. Néanmoins, et comme chaque

membre du CI, la Commission de gestion à reçu copie du communiqué de presse en date du 28 avril 2026, annonçant la fin de la collaboration entre PNR et son Commandant. Au-delà de ces aspects, la Commission de gestion précise toutefois avoir été informée par le Codir à plusieurs reprises de la situation et avoir eu accès à certaines pièces du dossier.

Lors de la rencontre du 29 avril dernier, le Codir à remis à la Commission de gestion un courrier « confidentiel et personnel » adressé à la Commission de gestion. Ce courrier est une lettre anonyme interrogeant sur l'absence du Commandant, de la responsable RH et soulevant plusieurs griefs à l'encontre du personnel en place et de la gestion de la situation par le Codir. Il conclut également à ce que la Commission procède à des recherches et des auditions de collaborateurs ou d'anciens collaborateurs.

Dans la mesure où ce courrier est anonyme et que l'expéditeur ne peut être entendu, notre Commission traite les informations qu'il contient avec les réserves qui s'imposent. Nous avons néanmoins consulté le Codir à ce sujet et demander une prise de position sur les griefs évoqués. Les réponses qui ont été adressées à notre Commission laissent à penser qu'il n'existe pas une situation grave nécessitant des mesures complémentaires à ce stade. Une fois encore, l'ensemble des éléments portés à notre connaissance ne nous permettent pas de douter de la gestion de ce dossier par le Codir.

Questions au Codir

Enfin, comme de coutume, nous reproduisons ci-dessous les différentes questions que nous avons adressé au Codir, ainsi que ses réponses.

Question : *Opérations du 5èmeprocessus pour les autres communes: Quel est le temps investi par la PNR pour ces tâches?*

Réponse du Codir : *Pour la Commune de Crassier –seule commune non-membre bénéficiant des services de PNR –on constate qu'un contrôle du stationnement mobilise un ASP durant une heure environ.*

Au cours de l'année 2025, il y a eu 71 contrôles du stationnement à Crassier, soit 71 heures environ. A cela s'ajoutent deux contrôles –soit deux fois deux heures(déplacements compris)– effectués en 2025 par le responsable de la Police du commerce de PNR dans les établissements publics. Au total, 75 heures de travail ont été effectuées pour la Commune de Crassier dans ces deux secteurs d'activités.

S'agissant du volet administratif lié à la Chancellerie(amendes d'ordre)et à la Commission de police(ordonnances pénales), les processus sont numérisés et traités en masse, puis automatiquement transférés à l'externe pour impression / mise sous plis / expédition. Seules les sommations, ordonnances de conversion, et publications dans la FAO nécessitent un traitement manuel dûment facturé. En sus, le traitement administratif des contestations d'amendes d'ordre et des oppositions aux ordonnances pénales, ainsi que les réponses par téléphone et par e-mail aux contrevenants, ne sont pas tarifés à l'unité mais couvert par le tarif des amendes d'ordre dressées (CHF 10.-/unité) et des ordonnances pénales rendues (CHF 60.-/unité).

Au vu de la masse traitée par PNR, les tâches administratives effectuées par la Chancellerie et par la Commission de police pour la Commune de Crassier sont marginales. A titre d'exemple, sur un total de 4'990 amendes d'ordre impayées en 2025 –et qui nécessitent toutes un suivi administratif–31 concernaient le territoire de Crassier, soit 0.62 % de l'ensemble des amendes impayées et pour lesquels PNR est en principe rémunérée. En effet, une amende d'ordre impayée abouti généralement au rendu d'une ordonnance pénale, facturée CHF 60.-l'unité.

Question : *Opération Rasatura: Pourquoi avoir ciblé les Barbershop et comment sont choisi les «types» de commerce dans ces opérations?*

Réponse du Codir : *Il s'agit d'une opération de police, impliquant non seulement la PNR mais surtout d'autres entités à l'échelon cantonal, dont la Direction générale de l'emploi et du marché du travail. Les contours de cette opération ne sauraient être dévoilés publiquement ni, par ailleurs, à l'échelon du personnel et des cadres civils de PNR et, par extension, à la Commission de gestion.*

Question : *Coordination SOPV: Quelles sont les implications que ce soit un membre de PNR qui occupe ce poste? Quels impacts sur le temps de travail PNR, quelle fréquence, etc.?*
Réponse du Codir : *La mise à disposition d'un agent PNR pour la SOPV démontre que la PNR participe à l'effort commun, en comblant un déficit en personnel au sein des PolCom. Jusqu'au moment du détachement de ce personnel, la PNR était l'un des rares corps de polices à ne pas fournir de personnel au profit de l'OPV, que ce soit auprès de la police cantonale ou à l'Académie de police de Savatan. A toutes fins utiles, il est précisé ici que d'autres ETPs fournis par les membres de l'OPV à l'Académie, entre autres exemples, ne voient pas leurs salaires pris en charge par la SOPV alors que ce personnel détaché de la PNR voit la totalité de son salaire est pris en charge par la SOPV. Pour cette raison, la présente contribution de PNR est d'autant plus intéressante.*
Cet employé PNR est engagé au Centre de police de la Blécherette à 100%, pour le compte de la SOPV mais soumis au statut de la PNR, pour une durée de 2 ans minimum. Il a été détaché en date du 1erjanvier 2025.

Question : *Ressources humaines: Quels ont été les motifs des départs en 2025?*
Réponse du Codir : *En 2025, les départs observés au sein du personnel s'expliquent par des motivations variées, principalement liées à des évolutions de parcours professionnel et à des choix personnels : un collaborateur a rejoint un autre corps de police pour se rapprocher de son lieu de vie, un autre s'est orienté vers un corps cantonal afin de se spécialiser dans un domaine non accessible au niveau communal, et un troisième a intégré une autre entité offrant des horaires administratifs correspondant davantage à ses attentes. Par ailleurs, deux contrats à durée déterminée sont arrivés à échéance, tandis qu'une séparation est intervenue en raison d'une inadéquation avec les exigences du poste.*

Pour terminer, le rapport de gestion nous semble suffisamment complet pour nous renseigner en détail sur les activités de la PNR. Ainsi, nous avons pu constater avec satisfaction une très bonne gestion de la part du Codir pour l'année 2025.

En conclusion, la commission de gestion unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs et Conseillers de prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Nyon Région

vu le préavis n° 02/2026 du Comité de direction du 1er avril 2026,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

approuve la gestion de l'exercice 2025 et en donne décharge au Comité de direction.

Pour la Commission :

Marina Alberti

Louis de Bourbon Parme

Quentin Pommaz, Président